



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-cinquième session
(en ligne)

12-16 juillet et 20 juillet 2021

QUESTIONS D'INTÉRÊT EMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS SUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS POUR ANIMAUX, NOTAMMENT LA RÉUNION D'EXPERTS MIXTES FAO/OMS SUR LE TRANSFERT INÉVITABLE ET ACCIDENTEL, DE L'ALIMENTATION ANIMALE À L'ALIMENTATION HUMAINE, DE RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES APPROUVÉS

ACTIVITÉS DE LA FAO

1. Au cours des dernières décennies, la hausse rapide de la population mondiale ainsi que la forte urbanisation et les changements de modes de vie et d'habitudes alimentaires ont entraîné l'augmentation de la consommation de produits d'origine animale. Cette tendance est particulièrement marquée dans de nombreuses économies émergentes, où la hausse du revenu par habitant a eu pour effet d'accroître la consommation de protéines animales. Ce sont surtout l'intensification des systèmes de production, la réorientation en faveur de l'aviculture et de la porciculture, mais aussi l'utilisation plus fréquente d'aliments pour animaux qui ont permis de satisfaire la demande plus forte de produits de l'élevage. Le défi n'est pas uniquement de répondre à la demande croissante d'aliments pour animaux, mais aussi d'en assurer la sécurité sanitaire. La sécurité sanitaire des aliments pour animaux est un élément clé dans la production durable d'aliments d'origine animale : c'est un prérequis pour assurer la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine et la santé humaine, ainsi qu'un impératif pour la santé et le bien-être des animaux. Elle joue un rôle essentiel dans l'accès au commerce, la création de revenus et la durabilité économique. En fait, l'alimentation animale fait partie intégrante de la chaîne alimentaire. Le lien entre la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine est aujourd'hui parfaitement reconnu. L'approche actuelle de la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine identifie notamment des mesures permettant de limiter et d'éviter l'apparition de dangers aux premiers stades de la chaîne de production, y compris pour la production primaire d'aliments pour animaux et d'ingrédients destinés à l'alimentation animale.
2. La sécurité sanitaire des aliments pour animaux est désormais acceptée en tant que valeur et responsabilité partagées. Les exploitants agricoles et l'ensemble du secteur de l'alimentation animale sont désormais sensibilisés et endossent leurs responsabilités. Dans bon nombre de pays, ils ont relevé le défi en contribuant à la production d'aliments pour animaux sains et de qualité.
3. La sécurité sanitaire des aliments pour animaux est également primordiale pour générer des revenus et offrir un accès au commerce, et elle participe à la diminution des pertes d'aliments pour animaux et d'aliments destinés à la consommation humaine. C'est pourquoi la production d'aliments pour animaux, dans les usines et sur les sites d'exploitation, doit être soumise, tout comme la production d'aliments destinés à la consommation humaine, à une assurance qualité des systèmes de sécurité sanitaire intégrés. Cependant, dans beaucoup de pays, les professionnels de la chaîne de création de valeur ne disposent pas du savoir-faire approprié et ils ne sont pas assez sensibilisés pour garantir la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Même lorsque des connaissances supplémentaires sont disponibles et que des systèmes de maîtrise sont instaurés, de nouveaux ingrédients non conventionnels et destinés à l'alimentation animale apparaissent sur la chaîne de production. Ces ingrédients, qui comprennent les coproduits agro-industriels (comme ceux du secteur des biocarburants), les insectes, les coproduits découlant de la transformation des aliments, et les anciens produits alimentaires, sont des sources potentielles de nouveaux dangers en matière de sécurité sanitaire. Le développement du commerce international d'aliments pour animaux et d'ingrédients destinés à l'alimentation animale peut aussi entraîner des risques imprévus en termes de sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Nouvelles pratiques agricoles, transfert transfrontalier d'agents pathogènes résistants ou encore changement climatique... Tout cela nécessite des efforts continus afin de garantir la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et une

communication solide et transparente entre tous les acteurs impliqués dans la chaîne alimentaire animale/humaine.

4. Pour suivre une approche contemporaine basée sur le risque en matière de sécurité sanitaire des aliments pour les animaux ou des aliments destinés à la consommation humaine, il est indispensable d'apprécier son importance, mais aussi de connaître et appliquer des mesures appropriées afin de réduire les risques de santé publique émanant de l'alimentation animale à tous les niveaux de la chaîne de création de valeur. Les principes de l'analyse des risques et l'application du système HACCP (Analyse des dangers – Points critiques pour leur maîtrise) doivent donc être intégrés, le cas échéant, dans la conception et l'implémentation des programmes de sécurité sanitaire des aliments pour animaux.
5. Le Codex reconnaît l'importance de l'alimentation animale et de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Il a donc mis en place deux groupes de travail dédiés qui ont élaboré des directives à l'intention des gouvernements sur les bonnes pratiques d'alimentation animale, la réalisation d'évaluations des risques et l'établissement de priorités en termes de dangers liés à l'alimentation animale. D'autres comités et groupes de travail du Codex spécialisés dans les contaminants, les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires, l'hygiène alimentaire, l'inspection et la certification, ou encore la résistance aux antimicrobiens mènent aussi des travaux en rapport avec l'alimentation animale.
6. Plus précisément, la Commission du Codex Alimentarius a adopté le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* en 2004. Le Code implique une transition vers une approche basée sur le risque, et couvrant la totalité de la chaîne alimentaire animale/humaine. L'application du Code constitue une étape importante pour l'expansion du commerce international d'aliments pour animaux ainsi que pour les denrées alimentaires d'origine animale. Les pays exportateurs et importateurs d'aliments pour animaux et d'aliments destinés à la consommation humaine peuvent profiter d'un commerce plus vaste et plus sûr d'aliments pour animaux et de produits d'origine animale.
7. La FAO aide les pays à se conformer aux exigences du Codex Alimentarius et accorde une priorité élevée aux bonnes pratiques agricoles et aux bonnes pratiques de production liées aux aliments pour animaux. Leur application repose sur l'engagement et l'implication des exploitants agricoles, des fabricants et de tous les autres acteurs du secteur de l'alimentation animale. C'est pourquoi il est important de collaborer étroitement avec le secteur privé pour obtenir l'impact souhaité.
8. Par conséquent, la FAO a collaboré avec la Fédération internationale des industries de l'alimentation animale (IFIF) pour publier en 2010 le manuel intitulé *Bonnes pratiques pour l'industrie de l'alimentation animale – Mise en œuvre du Code d'usages pour une bonne alimentation animale du Codex Alimentarius*¹, qui fournit des informations exhaustives et des directives pratiques pour aider les exploitants agricoles, les producteurs et tous les acteurs de la chaîne de création de valeur de l'alimentation animale à satisfaire les exigences du *Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004). Le manuel s'adressait aux producteurs industriels d'aliments pour animaux, ainsi qu'aux assembleurs artisanaux, opérant dans les pays en développement ainsi que dans les économies émergentes ; il avait pour objectif de les aider à satisfaire aux exigences de qualité et de sécurité, applicables tant à leurs exportations qu'à leurs marchés nationaux, et ce, compte tenu du rôle croissant des grands négociants, partout dans le monde. Il était également d'une grande utilité aux personnes chargées d'inspecter les aliments destinés aux animaux, pour tout ce qui concerne leur rôle de supervision de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Enfin, il a servi de manuel de formation et de guide dans le cadre de plusieurs activités de développement des capacités de la FAO, de l'IFIF et des autorités nationales compétentes.
9. En 2020, la FAO et l'IFIF ont publié le manuel intitulé *Good Practices for the Feed Sector – Implementing the Codex Alimentarius Code of Practice on Good Animal Feeding*², une nouvelle publication entièrement révisée, actualisée et enrichie du manuel publié en 2010. Même s'il ne les aborde pas spécialement, ce nouveau manuel tient compte des documents du Codex Alimentarius suivants en lien avec l'alimentation animale, comme les Lignes directrices sur l'application de l'évaluation des risques en matière d'aliments pour animaux et la Ligne directrice à l'usage des gouvernements dans l'établissement des priorités des dangers liés aux aliments pour animaux, ainsi que de nombreux autres textes du Codex. Cette nouvelle publication aborde les récents développements dans

¹ FAO et IFIF. 2013. *Bonnes pratiques pour l'industrie de l'alimentation animale – Mise en œuvre du Code d'usages pour une bonne alimentation animale du Codex Alimentarius*. Manuels FAO : Production et santé animales. Numéro 9. Rome, Italie. <http://www.fao.org/3/i1379f/i1379f.pdf>

² FAO et IFIF. 2020. *Good practices for the feed sector – Implementing the Codex Alimentarius Code of Practice on Good Animal Feeding*. Manuels FAO : Production et santé animales. Numéro 24. Rome, Italie. <http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb1761en/>

la production d'aliments pour animaux, mais aussi les avantages découlant des dernières découvertes scientifiques et techniques, comme les rapports de la Réunion d'experts mixtes FAO/OMS sur les dangers liés à l'alimentation animale³ et de la Réunion d'experts mixtes FAO/OMS sur le transfert inévitable et accidentel, de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, de résidus de médicaments vétérinaires approuvés⁴.

10. En 2016, la FAO a aussi développé un partenariat multipartite pour la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et destiné au développement de compétences pour la sécurité sanitaire des aliments pour animaux. Il vise à renforcer les compétences des acteurs concernés tout au long de la chaîne de création de valeur de l'alimentation humaine et animale, en vue de produire et fournir des aliments pour animaux plus sûrs – et contribuer par là même à la santé et au bien-être animal, et encourager la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments. Le partenariat traite de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux dans la globalité de la chaîne alimentaire animale/humaine : ingrédients et composants, pratiques d'affouragement, traitement, emballage, transport, entreposage et fabrication. Dans le cadre des activités de ce partenariat, la FAO a aussi développé une plateforme sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux⁵, qui est un mécanisme d'échange de connaissances destiné à produire, collecter et mettre à disposition une large gamme d'informations et de connaissances sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux, issues de nombreuses sources de par le monde. La plateforme réunit tous les acteurs concernés le long de la chaîne alimentaire pour humains et pour animaux du secteur public et privé, de la société civile, du monde académique et des centres de recherche. Tous les utilisateurs du site Web peuvent contribuer en soumettant des liens vers des publications, des lois, des nouvelles et bien d'autres choses.
11. Depuis 2007, la FAO et l'IFIF organisent conjointement des réunions internationales annuelles sur la réglementation des aliments pour animaux (IFRM), qui permettent aux organismes de réglementation et aux professionnels du secteur de l'alimentation animale dans le monde entier d'échanger leurs points de vue et de discuter d'idées concrètes en vue de fournir une alimentation humaine et animale sûre de manière durable à l'échelle internationale. La 15^e réunion IFRM se tiendra en janvier 2022 à Atlanta (États-Unis d'Amérique).

ACTIVITÉS DE LA FAO/OMS

Dangers liés à l'alimentation animale

12. En mai 2015, la FAO et l'OMS ont organisé conjointement une réunion d'experts afin de fournir une vue d'ensemble actualisée de l'état des connaissances sur les dangers liés à l'alimentation animale (ce qui incluait les aliments pour animaux et les produits des technologies de production d'aliments pour animaux de plus en plus importants, comme les insectes, les anciens aliments, les coproduits découlant de la transformation des aliments, et les coproduits des biocarburants). La réunion visait aussi à fournir des conseils sur l'utilisation de ces informations dans le cadre de l'analyse des risques, identifier les lacunes en termes de connaissances, et établir des priorités pour les futurs travaux d'identification des dangers potentiels au niveau mondial en ce qui concerne la santé humaine et animale.
13. Cette réunion d'experts a examiné les dangers liés à l'alimentation animale et susceptibles de nuire à la santé humaine par suite du transfert des aliments pour animaux aux aliments d'origine animale et destinés à la consommation humaine. Les participants ont aussi abordé les répercussions de ces dangers sur la santé animale. Tout en reconnaissant les larges répercussions potentielles de certains de ces dangers sur la santé animale, le bien-être des animaux et la productivité, et donc sur la sécurité sanitaire des aliments, la réunion n'a pas abordé ces aspects de manière exhaustive, mais elle a mis en exergue la nécessité de mener des travaux supplémentaires dans ces domaines. Les dangers liés à l'eau ont été pris en considération le cas échéant, conformément à la définition des aliments pour animaux établie par le Codex. Concernant ces questions spécifiques, les médicaments vétérinaires ajoutés intentionnellement aux aliments pour animaux n'ont pas été inclus dans le champ d'application de la réunion. La résistance aux antimicrobiens n'a pas non plus été évoquée, car elle est traitée de manière plus complète ailleurs.
14. Cette réunion d'experts a été l'occasion d'examiner les dangers potentiels d'origine chimique, biologique et physique qui sont liés aux aliments pour animaux, et d'en discuter. Alors qu'un large éventail de dangers a été étudié, elle n'a établi aucune priorité en faveur d'un danger spécifique ou d'un groupe de dangers spécifique,

³ FAO et WHO. 2019. *Hazards associated with animal feed*. Rapport de la Réunion d'experts mixtes FAO/WHO – 12-15 mai 2015, siège de la FAO, Rome (Italie). Rapports FAO : Production et santé animales. Numéro 13. Rome, Italie. <http://www.fao.org/3/ca6825en/CA6825EN.pdf>

⁴ FAO et WHO. 2019. *Carryover in feed and transfer from feed to food of unavoidable and unintended residues of approved veterinary drugs*. Rapport de la Réunion d'experts mixtes FAO/WHO – 8-10 janvier 2019, siège de la FAO, Rome (Italie). Rapports FAO : Production et santé animales. Numéro 13. Rome (Italie). <https://doi.org/10.4060/CA6296EN>

⁵ <http://www.fao.org/feed-safety/fr/>

notamment en raison des différences de probabilité de présence dans les aliments pour animaux en fonction de la zone géographique, du système de production et du type d'aliment pour animaux (par exemple, aliments composés, pâturage ou fourrage). Les dangers chimiques examinés comprenaient les polluants organiques persistants (POP) tels que les polychlorodibenzodioxines (PCDD) et les polychlorodibenzofurannes (PCDF), les polychlorobiphényles de type dioxine (PCB de type dioxine) et les polychlorobiphényles autres que ceux de type dioxine (PCB autres que ceux de type dioxine) ; les résidus de médicaments vétérinaires, les composés organochlorés et autres pesticides ; les éléments potentiellement toxiques (EPT) (par exemple, arsenic, cadmium, plomb ou mercure) ; les mycotoxines ; et les phytotoxines (par exemple, alcaloïdes pyrrolizidiniques génotoxiques et facteurs antinutritionnels tels que les glucosinolates), ainsi que d'autres dangers chimiques potentiels et émergents. L'examen des dangers biologiques portait principalement sur les bactéries, mais aussi les parasites, les virus et les prions. En ce qui concerne les dangers physiques, les radionucléides, les résidus de nanomatériaux, les microplastiques et nanoplastiques, et d'autres matériaux pertinents ont été étudiés. Pour chacun de ces éléments, le danger associé et sa présence dans les aliments pour animaux ont été décrits, tandis que le transfert de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, la pertinence vis-à-vis de la sécurité sanitaire des aliments, l'impact sur la santé animale, et les problématiques et tendances émergentes ont été examinés. En outre, une attention particulière a été portée aux aliments pour animaux et aux produits des technologies de production d'aliments pour animaux qui gagnent en importance. Les dangers spécifiques et les exigences associées aux recherches en lien avec l'utilisation d'insectes, d'anciens aliments, de coproduits découlant de la transformation des aliments, de coproduits des biocarburants (bioéthanol et biodiesel), de plantes aquatiques et de ressources de la mer dans l'alimentation animale ont été mis en avant. Les méthodes d'analyse, y compris les méthodes multi-analytes, et l'échantillonnage ont aussi été abordés, et pour chacun des dangers potentiels, les analyses de dépistage et de confirmation ont été envisagées.

Recommandations auprès de la FAO, de l'OMS et des pays membres

15. La réunion d'experts a recommandé diverses mesures et activités. Elle a recommandé à la FAO et à l'OMS d'élaborer des lignes directrices pour la prévention et la maîtrise des dangers identifiés dans les aliments pour animaux afin de soutenir les efforts des pays membres dans la gestion de ces dangers. Elle a recommandé à la FAO, à l'OMS et aux pays membres ainsi qu'à leurs partenaires de développement des compétences de poursuivre et renforcer les activités de développement des compétences, notamment sur l'évaluation des risques et la gestion des dangers dans les aliments pour animaux, y compris pour les sources et les technologies d'alimentation animale qui gagnent en importance, afin de mieux se conformer aux normes nationales et internationales.

Recommandations auprès de la Commission du Codex Alimentarius

16. Par ailleurs, la réunion d'experts a recommandé à la Commission du Codex Alimentarius d'élaborer et d'actualiser des dispositions sur l'alimentation animale, et plus particulièrement les sources et technologies d'alimentation animale qui gagnent en importance dans le secteur de l'alimentation animale. Certaines recommandations concernaient des sources et des technologies d'alimentation spécifiques qui gagnent en importance dans le secteur de l'alimentation animale, tandis que d'autres étaient consacrées à l'évaluation des dangers dans l'alimentation animale. Enfin, la réunion d'experts a identifié les besoins de recherche et elle a ciblé les travaux à entreprendre.

Recommandations sur les résidus de médicaments vétérinaires

17. Concernant les résidus de médicaments vétérinaires, si l'utilisation autorisée de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux ne faisait pas partie du champ d'application de la réunion, il a été reconnu que la contamination croisée accidentelle d'aliments pour animaux par des médicaments vétérinaires pendant l'étape de fabrication était possible. De plus, les aliments pour animaux fabriqués à partir de cultures fertilisées avec des biodéchets tels que le fumier récolté auprès d'animaux traités peuvent entraîner l'absorption de médicaments par les plantes et leur intégration dans les aliments pour animaux. Les faibles quantités d'agents antimicrobiens dans les produits de fermentation, tels que la DDS, sont d'autres sources de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux. La présence naturelle de certains antibiotiques produits par les organismes dans l'environnement constitue encore une autre source de faibles quantités de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux. Dans ces cas précis, les résidus de médicaments vétérinaires peuvent être considérés comme une classe de contaminants.
18. Les aliments pour animaux restent un moyen courant d'administrer efficacement des médicaments vétérinaires aux animaux. Alors que le transfert, le métabolisme et la toxicité des médicaments vétérinaires des aliments pour animaux vers les produits animaux sont entièrement évalués dans le cadre du processus d'autorisation et la définition de limites maximales de résidus (LMR), la réunion d'experts a constaté que cela ne couvrait pas les différentes espèces non ciblées et susceptibles d'être exposées à une contamination croisée des aliments pour

animaux, et que cela pouvait être un facteur important à prendre en compte dans la gestion des risques pour certains pays.

Conclusions

Conclusions générales pour le Codex, la FAO et l'OMS

19. En conclusion, la réunion a souligné le fait que la présence potentielle de dangers dans l'alimentation animale pouvait entraîner un risque important pour la santé humaine en raison du transfert de l'alimentation animale à des aliments d'origine animale et destinés à la consommation humaine, et qu'elle pouvait nuire à la santé et au bien-être des animaux. La réunion a également insisté sur l'importance de poursuivre les mesures de prévention et de maîtrise des dangers dans l'alimentation animale. Il est nécessaire d'élaborer et d'implémenter des normes, des lignes directrices et des mesures pratiques au niveau national et international. Les différentes parties prenantes doivent agir en s'appuyant sur ce qui a déjà été fait dans le cadre de la gestion de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux par le Codex, la FAO, l'OMS et d'autres organisations, organismes de réglementation et professionnels du secteur de l'alimentation animale. Le développement constant et renforcé des compétences est un élément important de l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux, surtout dans le contexte d'une modification des systèmes de production d'aliments pour animaux et de sources d'alimentation animale, de la nécessité de disposer de systèmes durables de production animale et, plus globalement, de la sécurité alimentaire mondiale.
20. La réunion d'experts a mis en avant le rôle de l'évaluation des risques et les nombreuses problématiques liées à la réalisation d'une évaluation des risques compte tenu de la multitude de dangers et de sources d'alimentation animale, y compris le besoin de générer les données requises sur certains contaminants, de recueillir ces données (si possible sur une plateforme mondiale) et, le cas échéant, de développer les méthodologies nécessaires pour faciliter cette évaluation des risques. Par exemple, les approches et les plans d'échantillonnage ont été reconnus comme essentiels pour la collecte de données et la surveillance des dangers dans l'alimentation animale. Le rôle de l'industrie dans la création de données pour faciliter l'évaluation des risques, mais aussi celui des autorités nationales et des organismes internationaux pour garantir la création de telles données ont été soulignés.
21. Constatant que le Codex Alimentarius reconnaît l'importance de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux dans la production d'aliments sûrs destinés à la consommation humaine, la réunion a conclu que, pour fournir aux pays les outils nécessaires à la gestion de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux, il fallait que le Codex continue à inclure des considérations explicites sur les aliments pour animaux lors de l'élaboration ou la révision de normes, codes d'usages et autres textes pertinents du Codex sur les contaminants biologiques et chimiques. La réunion a également constaté des différences dans les cadres réglementaires nationaux dédiés à l'alimentation animale, surtout entre les pays à faible, moyen et haut revenu, ainsi que leurs répercussions sur la gestion de tels dangers. Cela peut poser problème dans de nombreux pays à faible revenu, où la législation et l'infrastructure de gestion de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux est encore récente, voire inexistante. Le développement constant de nouvelles technologies pour utiliser des sources potentielles d'alimentation animale dans le cadre de la demande croissante d'aliments d'origine animale et destinés à la consommation humaine met en lumière l'importance de disposer de compétences pour gérer les différents aspects de l'évaluation, mais aussi mener à bien l'élaboration de cadres institutionnels.

Conclusions spécifiques sur les résidus de médicaments vétérinaires

22. Concernant les résidus de médicaments vétérinaires, les experts ont conclu que les aliments pour animaux restaient un moyen courant d'administrer efficacement des médicaments vétérinaires aux animaux. Alors que le transfert, le métabolisme et la toxicité des médicaments vétérinaires des aliments pour animaux vers les produits animaux sont entièrement évalués dans le cadre du processus d'autorisation et la définition de LMR, la réunion d'experts a constaté que cela ne couvrait pas les différentes espèces non ciblées et susceptibles d'être exposées à une contamination croisée des aliments pour animaux, et que cela pouvait être un facteur important à prendre en compte dans la gestion des risques pour certains pays.

23. La problématique des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux et les aliments destinés à la consommation humaine est reconnue depuis longtemps en raison de préoccupations de longue date liées à la santé humaine, animale et environnementale en rapport avec l'exposition directe à ces résidus. Les experts ont recommandé que la Commission du Codex Alimentarius révisé et actualise le *Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004) afin d'aborder les nouveaux dangers découlant de l'utilisation d'aliments pour animaux et de produits issus des technologies de production d'aliments pour animaux qui gagnent en importance.

Publication

24. Le rapport complet de la Réunion d'experts mixtes FAO/WHO sur les dangers liés à l'alimentation animale est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/3/ca6825en/CA6825EN.pdf>

Transfert inévitable et accidentel, de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, de résidus de médicaments vétérinaires approuvés

25. Lors de sa vingt-troisième session, le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) a demandé à la FAO et à l'OMS de fournir des avis scientifiques et des solutions de gestion des risques afin de réduire la présence inévitable et accidentelle de résidus de médicaments vétérinaires approuvés dans les aliments d'origine animale et destinés à la consommation humaine à la suite du transfert de médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux. De tels résidus dans les aliments pour animaux pourraient être transférés vers des aliments d'origine animale et destinés à la consommation humaine, et ils seraient susceptibles de présenter un risque de santé et/ou de perturber les échanges commerciaux. Surtout, le Comité a sollicité les avis scientifiques de la FAO et l'OMS concernant ce qui suit, en utilisant les résidus de lasalocide sodium dans les œufs comme exemple de travail :
- La présence de résidus d'un médicament vétérinaire dans les aliments à des concentrations associées à un transfert inévitable et non intentionnel dans les aliments pour animaux constitue-t-elle un risque pour la santé humaine ?
 - Quelles recommandations en matière de gestion des risques (par exemple, limites, normes) pourraient être établies pour répondre à la question du commerce tout en protégeant la santé humaine ?
 - Des mesures supplémentaires à celles prévues dans le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004) sont-elles disponibles pour minimiser le transfert inévitable et non intentionnel dans les aliments pour animaux ?
26. En outre, le Comité a demandé que, dans leurs avis scientifiques, la FAO et l'OMS tiennent compte de la discussion menée lors de la vingt-troisième session du Comité et du rapport du groupe de travail physique qui a eu lieu juste avant cette session.
27. En réponse à la demande du CCRVDF, la FAO et l'OMS ont organisé une réunion d'experts du 8 au 10 janvier 2019 au siège de la FAO (Rome, Italie).
28. Pour aider les experts à rassembler des informations plus complètes, la réunion a été précédée d'une consultation des parties prenantes le 7 janvier 2019. Les parties prenantes ont ainsi évoqué les questions liées au transfert de médicaments vétérinaires provenant de leurs entreprises/organisations respectives. Se sont ensuivis trois jours de discussion entre les experts et des personnes-ressources sur les sources d'exposition inévitable et/ou accidentelle à des médicaments vétérinaires dans les usines d'aliments pour animaux et les exploitations agricoles, les risques de santé humaine liés à la présence de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments destinés à l'alimentation humaine par suite du transfert inévitable et accidentel de résidus dans les aliments pour animaux, et les stratégies de gestion des risques pour le transfert de médicaments vétérinaires. À la suite de ces discussions, la réunion d'experts a conclu que le transfert de médicaments vétérinaires était parfois inévitable dans une certaine mesure, même si le *Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004), les bonnes pratiques de fabrication (BPF) et les principes d'analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise (HACCP) ont été respectés. La réunion d'experts était unanime sur le fait que le *Code d'usages pour une bonne alimentation animale* ne contient actuellement pas assez d'indications pratiques à tous les niveaux pour gérer de manière appropriée la présence potentielle de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments destinés à la consommation humaine par suite d'un transfert issu d'aliments pour animaux.
29. La réunion d'experts a considéré qu'une quantité acceptable de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale (niveau d'action) pouvait être définie en fonction des tolérances aux résidus dans les produits alimentaires fabriqués à partir d'animaux exposés, mais cela n'était possible que si le médicament vétérinaire transféré était associé à des LMR établies dans les espèces non ciblées qui avaient été exposées au produit. La réunion d'experts a suggéré une solution de gestion des risques adaptée : l'établissement de niveaux d'action pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires issus d'espèces non ciblées. Ces

niveaux d'action fixeraient une limite réglementaire en dessous de laquelle aucune action supplémentaire de mise en application ne serait requise.

Conclusions

30. La réunion a conclu que la garantie de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux constituait une partie importante des efforts de réduction et d'évitement des dangers liés au transfert de médicaments vétérinaires pour la sécurité sanitaire des aliments destinés à la consommation humaine. La réunion propose donc plusieurs solutions de gestion des risques spécifiques :

Code d'usages pour une bonne alimentation animale (CXC 54-2004)

1. Accroître la sensibilisation et fournir des informations aisément accessibles sur les implications possibles d'un transfert découlant de l'utilisation de médicaments vétérinaires autorisés, dans le cadre d'un programme de formation structuré pour toutes les autorités compétentes, les professionnels et les intervenants.
2. Renforcer les compétences nationales d'implémentation du *Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale* et les mesures associées dans le cadre de la production d'aliments pour animaux.
3. Mettre en avant l'importance de créer, dans la mesure du possible, des lignes de production distinctes et dédiées pour les aliments médicamenteux pour animaux. Cependant, les experts reconnaissent que des limites pratiques peuvent se poser vis-à-vis de la construction et de la maintenance de lignes distinctes dans les usines d'aliments pour animaux.
4. Inciter les prescripteurs et les utilisateurs d'aliments médicamenteux pour animaux à envisager une sélection appropriée de médicaments vétérinaires autorisés (ce qui inclut les ingrédients actifs, la formulation et la forme galénique) afin d'obtenir les résultats thérapeutiques attendus tout en prenant en considération les implications liées à un transfert.
5. Souligner l'importance de la surveillance et de la maîtrise des matières premières destinées aux aliments pour animaux, qui sont susceptibles d'entraîner un transfert de médicaments vétérinaires des aliments pour animaux vers les aliments destinés à la consommation humaine (par exemple, identification et sélection de matières premières appropriées et destinées aux aliments pour animaux, évitement de matières premières dangereuses).
6. Mettre en avant l'évitement du recours systématique à des aliments médicamenteux pour animaux en implémentant l'utilisation de pratiques et d'ingrédients favorisant la bonne santé des animaux (par exemple, bonnes pratiques d'hygiène et d'élevage, sélection génétique, bien-être animal, substances contenues dans les aliments pour animaux, sécurité sanitaire des aliments pour animaux, et nutrition animale appropriée).
7. Inclure des conseils spécifiques dans le *Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale* sur les points de maîtrise HACCP identifiés pour le transfert pendant le transport de l'usine d'aliments pour animaux vers l'exploitation agricole.

Niveaux d'action

1. Étant donné que le transfert de médicaments vétérinaires est parfois inévitable, même si le *Code d'usages du Codex pour une bonne alimentation animale* (CXC 54-2004), les bonnes pratiques de fabrication (BPF) et les principes HACCP sont suivis, la réunion d'experts est d'avis qu'une quantité acceptable de médicaments vétérinaires pourrait être définie en fonction des tolérances aux résidus (par exemples, LMR) dans les produits alimentaires fabriqués à partir d'animaux exposés. Cette approche fonctionne tant que le médicament vétérinaire transféré dispose de LMR établies dans les espèces non ciblées et exposées à ce produit. Concernant de nombreux médicaments vétérinaires ajoutés aux aliments pour animaux, aucune LMR pour les espèces/produits non ciblés n'a été établie : il faut donc employer d'autres méthodes pour définir les niveaux de transfert acceptables.
2. La réunion d'experts suggère une solution de gestion des risques adaptée : l'établissement de niveaux d'action pour les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments. Ces niveaux d'action fixeraient une limite réglementaire en dessous de laquelle aucune action supplémentaire de mise en application ne serait requise. La définition de ces niveaux d'action devrait reposer sur une évaluation documentée des risques, tenant compte des éléments suivants :
 1. Transfert des médicaments vétérinaires dans les aliments pour animaux ou présence de résidus de médicaments dans les ingrédients des aliments pour animaux.

2. Identification du niveau d'action dans les aliments pour animaux destinés aux espèces non ciblées.
 3. Définition des facteurs de transfert des aliments pour animaux vers les aliments destinés à la consommation humaine.
 4. Définition du niveau d'action pour les produits alimentaires issus d'espèces non ciblées.
3. Les participants à la réunion d'experts sont convenus que l'utilisation prévue d'un médicament vétérinaire ajoutée à l'utilisation accidentelle dudit médicament ne devrait pas entraîner d'exposition dépassant les valeurs sanitaires de référence (VSR). Le niveau d'action défini devrait être sensiblement inférieur aux LMR établies pour une utilisation approuvée. Compte tenu des différentes circonstances dans lesquelles les animaux destinés à l'alimentation peuvent être exposés à des médicaments vétérinaires (utilisation de médicaments vétérinaires approuvés ou transfert accidentel dans les aliments pour animaux), des principes différents peuvent s'appliquer pour l'élaboration de normes. Par exemple, le principe Aussi bas que raisonnablement possible (ALARA) serait plus approprié pour le dernier scénario, car la définition de normes en cas de transfert accidentel ne remplace pas les bonnes pratiques de fabrication des aliments pour animaux.

Publication

31. Le rapport complet de la Réunion d'experts mixtes FAO/WHO sur le transfert inévitable et accidentel, de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, de résidus de médicaments vétérinaires approuvés *est* disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.4060/CA6296EN>